

Le Fonds Fidelity Canada Plus cherche à générer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Le Fonds s'appuie sur l'analyse fondamentale et la sélection ascendante des titres pour déceler la valeur dans les titres délaissés.

Qu'est-ce qu'un investisseur anticonformiste?

Une approche anticonformiste consiste à aller à l'encontre des tendances dominantes du marché pour trouver des placements sous-évalués ou impopulaires qui présentent un potentiel de rendement à long terme.

Pourquoi investir dans ce fonds?



Accent sur l'analyse fondamentale

Cherche à générer une croissance du capital à long terme en ayant recours à l'analyse fondamentale et la sélection ascendante des titres pour déceler la valeur dans les titres délaissés.



Réseau de placement mondial

Met à profit la vaste plateforme de recherche mondiale de Fidelity en cherchant à investir dans des occasions intéressantes à l'échelle du globe.



Gestion active

Adopte un style de placement axé sur l'arbitrage temporel qui nécessite d'avoir une vision à long terme et de faire preuve de patience malgré la volatilité à court terme.

Hugo Lavallée

Gestionnaire de portefeuille

Chez Fidelity depuis 2002



M. Lavallée est gestionnaire de portefeuille des fonds suivants :

- Fonds Fidelity Potentiel Canada¹
- Fonds Fidelity Leadership climatique^{MC}
- Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre^{MC} (fonds sous-jacent)
- Fonds Fidelity Canada Plus
- Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens (gestionnaire de sous-portefeuille)
- Fonds Fidelity Actions mondiales+ (fonds sous-jacent)
- Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre (fonds sous-jacent)

Détails sur le Fonds et paramètres de la stratégie

CATÉGORIE

Actions principalement canadiennes

CLASSIFICATION DU RISQUE

Moyen

DÉMARCHE DE PLACEMENT

Analyse fondamentale basée sur la sélection ascendante des titres

STYLE DE PLACEMENT

Anticonformiste, recherche de valeur dans les titres délaissés

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Visé à investir dans toutes les capitalisations boursières
Placements étrangers jusqu'à concurrence de 49 %
Écarts sectoriels importants

INDICE DE RÉFÉRENCE

Composé à 70 % de l'indice composé plafonné S&P/TSX et à 30 % de l'indice S&P 500

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

\$ CA, \$ US, Catégorie de Société, Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}, série FNB

Codes de fonds

	SÉRIE A ²			SÉRIE B			SÉRIE T5 ²			SÉRIE S5			SÉRIE T8 ²			SÉRIE S8	SÉRIE F	SÉRIE F5	SÉRIE F8
	FSD	FSR	FSR2	FSI	FSD	FSR	FSR2	FSI	FSD	FSR	FSR2	FSI	FSD	FSR	FSR2	FSI	SF	SF	SF
Fonds Fidelity Canada Plus	1546	1846	1046	1246	1566	1866	1066	1266	1556	1856	1056	1256	1646	1764	1766				
Fonds Fidelity Canada Plus \$ US	1547	1847	1047	1247	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1647	-	-	-

Symbole boursier

Fonds Fidelity Canada Plus – série FNB

FCGC

- 1 Le Fonds et la Catégorie Fidelity Potentiel Canada ne sont plus offerts aux nouveaux investisseurs. Le Fonds reste ouvert à d'autres fonds et comptes gérés ou conseillés par Fidelity ainsi qu'aux investisseurs existants, y compris : i) ceux qui participent à des programmes d'achats ou d'échanges systématiques; et ii) ceux qui effectuent de nouvelles souscriptions au moyen d'un compte discrétionnaire géré par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients, et ce, si le Fonds était détenu au sein d'un portefeuille modèle, d'un programme de répartition de l'actif discrétionnaire ou de tout autre produit de placement semblable avant la clôture des marchés le 26 juillet 2022. Votre courtier ou conseiller doit nous aviser que votre compte satisfait la condition ii) ci-dessus afin que nous puissions traiter l'achat. Fidelity a pris cette décision afin de maintenir l'intégrité du Fonds.
- 2 Les options à frais de souscription différés (FSD, FSR, FSR2) ne sont plus offertes pour les nouveaux achats depuis la fermeture des bureaux le 31 mai 2022.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca)



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de la négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, il pourrait y avoir une différence entre le rendement des titres de série FNB et celui des titres de séries de fonds commun de placement classiques. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) d'un placement. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Les investisseurs ne doivent pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. Bien que les porteurs de parts de séries fiscalement avantageuses (les Versements fiscalement optimisés) de Fidelity puissent reporter certains gains en capital, ils devront néanmoins payer l'impôt sur les distributions de gains en capital découlant de la vente de placements par les gestionnaires de fonds, ainsi que sur les distributions d'intérêts et de dividendes. Les Versements fiscalement optimisés comportent également une distribution de fin d'année qui doit être réinvestie dans des titres additionnels du fonds applicable. Les distributions mensuelles de liquidités du programme de Versements fiscalement optimisés ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps en temps et pourraient comporter un revenu.

L'indice composé plafonné S&P/TSX est un indice composé des plus grandes sociétés activement négociées à la Bourse de Toronto, divisé en onze secteurs selon la norme de classification mondiale du secteur (Global Industry Classification Standard ou GICS). Si une société représente plus de 10 % de la valeur de son indice, elle est plafonnée à 10 %.

L'indice S&P 500 est un indice largement reconnu qui regroupe les actions ordinaires de 500 sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle. Ils tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et les autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.

